

Suivi des engagements des gouvernements sur l'autonomisation des femmes par l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes

Les budgets traduisent les priorités sociales et économiques des gouvernements. Lorsqu'on peut distinguer l'impact d'un budget sur les femmes et les hommes, ce budget est considéré comme « favorisant l'égalité des sexes ». Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) définit le budget qui favorise l'égalité des sexes comme permettant « l'analyse des dépenses et des recettes effectives de l'État pour les femmes et les filles comparées à celles concernant les hommes et les garçons ».

Selon un rapport du Secrétariat du Commonwealth, les budgets soucieux d'égalité des sexes ont quatre objectifs :

- Augmenter les attributions de ressources aux femmes.
- Favoriser la prise en compte de l'égalité des sexes au plan macroéconomique.
- Renforcer la participation de la société civile dans l'élaboration de la politique économique, et
- Suivre les dépenses publiques correspondant aux engagements pris pour l'égalité des sexes et le développement et contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'analyse d'un budget favorisant l'égalité des sexes peut permettre de mesurer précisément de quelle manière la répartition, l'utilisation et la génération de ressources publiques ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes. Il s'agit d'un outil extrêmement utile non seulement pour mettre en lumière les liens existant entre investissement social et réalisation des droits de la femme, mais aussi pour tenir les gouverne-

ments responsables de leurs engagements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'UNIFEM a vivement encouragé les budgets favorisant l'égalité des sexes, auxquels plus de 50 pays ont recours actuellement. L'Afrique du Sud a été parmi les premiers à mettre en œuvre un tel budget, en 1995. Dans le budget du Rwanda, l'égalité des sexes constitue actuellement une priorité et le Ministre de l'égalité des sexes participe à la préparation de tous les budgets sectoriels du pays.

En Amérique latine, l'UNIFEM a appuyé des initiatives pour un budget favorisant l'égalité des sexes en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Mexique et au Pérou. De telles analyses ont été codifiées sous la forme d'une procédure budgétaire au Chili, où l'égalité des sexes est l'un des six domaines pour lesquels un rapport ministériel est obligatoire. Dans la région, on compte d'autres initiatives, notamment des analyses budgétaires centrées sur l'égalité des sexes aux niveaux national, provincial et municipal, un appui technique à des institutions de planification budgétaire et des initiatives de sensibilisation de la société civile et d'organismes du secteur public.

En Inde, des parlementaires femmes ont joué un rôle déterminant pour susciter des initiatives de budget favorisant l'égalité des sexes au niveau parlementaire. Certains États ont même été plus loin en adoptant des lois sur le contrôle, par la population, de la planification et des dépenses locales et en prenant des mesures garantissant la participation des femmes à ces procédures. Pour l'exercice 2005-2006, 18 départements ont dû soumettre des budgets indiquant les attributions de ressources et les dépenses dont les femmes sont bénéficiaires.

Au Maroc, le budget 2006 contient une annexe sur les priorités de l'équité des sexes. Ce texte sans précédent est le fruit de quatre années de collaboration entre l'UNICEF et le Ministère marocain des finances. L'annexe évalue l'incidence du budget national sur l'égalité des sexes et passe en revue les objectifs spécifiques de l'égalité des sexes. D'importants ministères, en particulier l'Éducation, les Finances, la Santé, l'Agriculture et le Développement rural, ont participé à la préparation de cette annexe.

Les budgets favorisant l'égalité des sexes se révèlent efficaces car ils attirent l'attention des décideurs sur les domaines où un financement est nécessaire pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. On admet de plus en plus que les budgets pour l'enfance sont des outils de sensibilisation et de politique efficaces. De même, les budgets favorisant l'égalité des sexes constituent un moyen pratique de s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à la réalisation des droits des femmes et des enfants.

Voir Références, page 88.